



Randon Margeride
Communauté de Communes

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du lundi 23 septembre 2024

Délibération N° DE_059_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	19	29
Date de la convocation : 17/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCONE, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Pierre de ROLLAND, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER

Représentés : Francis GIBERT représenté par Laurent RICHARD, Gilles PASCONE représenté par Alain RAYNALDY, Lydie ROCHER représentée par Jacqueline LIZZANA, Serge MIEU représenté par Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Pierre Emile VAIN représenté par Guy GALTIER, Muriel WEISS DRE représentée par Jean-Louis ALLE, Jean-Louis LUFFE représenté par Louis GIBERT, Cécile VIGNOUILLE représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGNOUILLE représenté par Jean-Paul MEYNIER

Absents/Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Jean-Louis GILBERT, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Aurélie MALAVAL, Didier MATHIEU, Patrice MONTAIGL, Nicolas SAINT-LEGER, André THEROND

Conformément à l'article 2121-1 du Code de Commerce, Guy GALTIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RÉALISATION DE PONTS BASCULES : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président indique qu'il convient de réaliser un nouveau plan de financement pour la mise en place de 3 ponts bascules sur le territoire de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Vu les délibérations DE_2020_004 et DE_069_2023

Le plan de financement pour cette opération serait:

DEPENSES		RECETTES		
Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant sollicité	Taux subvention
Terrassement-génie civil	69 000,00 €	Etat (DETR)	90 521,10 €	60,00 %
Fournitures et pose des 3 ponts	77 368,50 €	Conseil Départemental	4 148,88 €	2,75 %
Raccordement réseaux	4 500,00 €	FEADER	26 024,82 €	17,25 %
		Autofinancement	30 173,70 €	20,00 %
Total dépenses HT	150 868,50 €	Total recettes HT	150 868,50 €	100,00 %

Date de transmission de l'acte: 25/09/2024

Date de réception de l'AR: 25/09/2024

048-200069102-DE_059_2024-DE

AGEDI

DE_059_2024

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement proposé,
- De solliciter les financements tels qu'énoncés ci-dessus,
- D'autorise le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance

Guy GALTIER
Secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annulé

Date de transmission de l'acte: 25/09/2024
Date de reception de l'AR: 25/09/2024
048-200069102-DE_059_2024-DE
A G E D I

DE_059_2024